



Paris, le 30 janvier 2015

## **Communiqué unitaire sur la mission d'inspection au sein des services de la PJJ.**

Dans le cadre du « renforcement de la détection du phénomène de radicalisation par les services du ministère de la justice », le premier ministre a notamment annoncé la création d'une mission d'inspection conjointe de l'inspection générale des services judiciaires et de l'inspection générale de l'administration.

Nos organisations s'interrogent et s'inquiètent des objectifs de cette mission qui ne sont pas précisés dans l'annonce. Elles soulignent que seule la PJJ fait l'objet d'une inspection, ce qui laisse supposer une suspicion sur la manière de travailler de ses agents. Nous estimons nécessaires des clarifications à cet égard

**Cette inspection vient après un nouveau rapport de la Cour des Comptes qui, s'il reconnaît quelques avancées, est dans une logique de contrôle des personnels et de contrôle social.**

Ainsi, une fois de plus la PJJ est placée sous les projecteurs alors qu'elle a déjà été profondément mise à mal toutes ces dernières années **par cette même Cour des Comptes, la RGPP, les politiques comptables** et l'instrumentalisation sécuritaire dont elle a fait l'objet.

Elles réaffirment que ses missions ne doivent en aucun cas être confondues avec des missions policières. Aujourd'hui, la priorité doit être de soutenir les professionnels de la PJJ dans leur travail quotidien dans un contexte de dégradation très importante de la situation des mineurs pris en charge et dont un certain nombre subissent les effets désastreux de la relégation sociale.

La responsabilité de l'Etat est bien aujourd'hui comme hier d'étayer et réassurer d'abord, y compris par le moyen des mesures au civil pour les familles en grand désarroi.

Pour les mineurs, c'est la réponse éducative qui reste la solution la plus durable, **celle qui garantit l'apprentissage des valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité par une véritable intégration sociale.**

**Nos organisations alertent sur des risques d'une nouvelle déstabilisation de la PJJ, au moment où ses missions de protection et d'éducation doivent être plus que jamais confortées.**